



LA TRANSITION ENERGETIQUE EN PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

LA CONFERENCE REGIONALE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le cap de la transition énergétique a été fixé au travers du schéma régional climat air énergie (SRCAE) adopté à l'été 2013. Une mise en perspective des résultats enregistrés avec les objectifs fixés, notamment ceux de 2020, a fait apparaître la nécessité d'une mobilisation collective sur le sujet, en particulier pour la production d'énergie renouvelables (solaire sur bâtiment et éolien). C'est dans ce contexte qu'a été créée, début 2014, une conférence régionale pour la transition énergétique à l'initiative du préfet de région et du président du conseil régional.

Cette conférence réunit semestriellement environ 200 acteurs de l'énergie, du climat et de l'air. Elle vise à suivre les avancées des indicateurs du SRCAE, à coordonner les actions pour assurer l'atteinte des objectifs et à initier de nouvelles démarches.

Au vu de l'ambition affichée et/ ou de la dynamique lancée, la mise en place de groupes de travail complémentaires aux actions déjà engagées a été actée lors de la 1^{ère} conférence de janvier 2014 sur les thèmes suivants :

- urbanisme (pilote par le réseau RREAL en lien avec l'AGAM)
- transports (pilote par la Région)
- mobilisation du monde économique (copiloté par la CCIR et Environnement-industrie)
- mobilisation des citoyens (pilote par FNE PACA)
- financements (copiloté par l'ADEME et la Caisse des Dépôts et Consignations)

Leurs travaux complètent les démarches déjà existantes pour lesquelles la DREAL a proposé en juin 2014 des feuilles de route thématiques : PREH, sécurisation électrique, développement des ENR, Plans de protection de l'atmosphère (PPA)...

Quelques exemples illustrent la diversité des projets et la dynamique engagée :

- réunion commune entre **le groupe de travail monde économique et le groupe de travail financement** en avril 2015 pour évoquer le financement participatif des entreprises et un projet de table régionale des financeurs.
- **le groupe urbanisme** a formalisé ses travaux autour de deux axes composés d'une dizaine d'actions :
 - « **sensibiliser, informer, former** » Guide GrDF sur la transition énergétique pour les bâtiments, décryptage du SRCAE, plaquette AGAM de sensibilisation des élus, plaquette « quartiers durables méditerranéens » de Envirobat-BDM, adaptation à PACA d'une grille de lecture Climat-Air-Énergie dans les SCoT et PLU produite par le CEREMA
 - « **Mettre en œuvre** » avec notamment le **lancement d'un appel à Manifestation d'Intérêt** « Transition énergétique dans les documents d'urbanisme ».
- **le groupe de travail mobilisation des citoyens** qui au travers du projet groupe d'actions citoyennes pour l'énergie (GRACE) propose d'aller à la découverte de pratiques alternatives individuelles et collectives à l'utilisation actuelle de l'énergie, de les faire découvrir et de les partager.

- **le groupe de travail transports** avec notamment la promotion de technologies alternatives, une sensibilisation aux modes actifs et des réflexions sur le co-voiturage

La quatrième édition de la conférence s'articulera autour de deux axes majeurs :

- **La maîtrise de la demande énergétique**

Un premier temps sera consacré à la présentation du suivi des consommations énergétiques afin de mettre à disposition les données de l'Observatoire régional énergie climat air (ORECA) et partager le bilan énergétique régional 2013. Il s'agit de montrer que la dynamique est enclenchée mais qu'il faut poursuivre, voire accentuer, sur certaines thématiques les efforts engagés.

Deux tables rondes permettront de présenter des actions concrètes : « Retour d'expérience sur l'Est PACA » et « Les démarches sectorielles en faveur de la maîtrise de la demande énergétique ».

- **Le développement des énergies renouvelables**

Un premier temps sera consacré à la présentation du « Panorama régional du développement des EnR » et sera suivi d'une table ronde dédiée aux « EnR thermiques dans la construction et l'aménagement » en vue d'améliorer leur diffusion.

L'OBSERVATOIRE REGIONAL ENERGIE CLIMAT AIR

Plus ancien observatoire national, l'observatoire régional de l'énergie a été rénové en 2014 pour étendre ses compétences au climat et à l'air. Co-piloté par la DREAL, l'ADEME et la Région en lien avec AirPACA, ses travaux doivent permettre d'objectiver la situation énergétique de la région et d'assurer le suivi du SRCAE. Véritable centre de ressources (études, données, publications) il permet aux collectivités, aux entreprises et aux bureaux d'études de disposer d'outils d'aide à la décision contribuant à engager l'ensemble des acteurs sur la voie de la transition énergétique. Initialement réservé aux énergéticiens, il est maintenant ouvert à toutes les structures disposant de données y compris les collectivités territoriales. L'observatoire se compose aujourd'hui d'une quinzaine de membre. **L'observatoire** communique chaque année sur le bilan de la région en matière d'énergie, de gaz à effet de serre et de qualité de l'air et **lancera à l'occasion de la prochaine conférence régionale pour la transition énergétique sa lettre d'information semestrielle qui rassemble les chiffres clés et les réalisations marquantes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en faveur des énergies renouvelables, des économies d'énergie, du climat et de la qualité de l'air**. La première édition de cette lettre sera principalement consacrée au développement des énergies renouvelables, et permettra notamment de mesurer la trajectoire de la région vers les objectifs cible de 2020 pour les différentes filières.

L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

- LA DEMARCHE DE DECLINAISON TERRITORIALE DU SRCAE

Le SRCAE est entré dans une phase concrète de mise en œuvre en 2014. Afin que l'échelon local participe le plus finement possible à la stratégie régionale, des fiches territoriales de déclinaison des objectifs du SRCAE à différentes mailles locales pertinentes (département, PNR, pays, SCOT, intercommunalités) ont été construites. Ces fiches synthétisent les principaux éléments de bilan énergétique et production d'énergie renouvelable sur le territoire et présentent les résultats de la déclinaison territoriale des objectifs du SRCAE, selon une répartition tenant compte autant que possible de leurs caractéristiques et de leurs différences de potentiel.

Ces fiches ont été présentées aux territoires par les services de l'Etat et de la Région et discutées avec eux dans une série de 18 réunions co-présidées par le secrétaire général de la préfecture de département ou le sous-Préfet de l'arrondissement et un conseiller régional fin 2014.

L'ensemble des fiches réalisées est disponible sur le site de l'observatoire <http://oreca.regionpaca.fr/schema-regional-climat-air-energie/territorialisation-du-srcae.html>

- L'APPEL A PROJETS TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

Parallèlement aux initiatives locales de soutien à la transition énergétique, un appel à projets national pour créer des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) a été lancé en septembre 2014 par la Ministre de l'Ecologie Ségolène Royal.

L'objectif de ce dispositif est d'engager, mais également d'accompagner 200 territoires volontaires dans une démarche exemplaire au service du nouveau modèle énergétique et écologique français, depuis la réduction des besoins d'énergie (bâtiment, espace public, transport) et le développement des énergies renouvelables locales, la gestion durable des déchets, la préservation de la biodiversité, la protection des paysages, jusqu'à l'éducation à l'environnement et le soutien à l'éco-citoyenneté. Ce mouvement doit permettre en 3 ans la création de 100 000 emplois au sein des filières vertes.

La mobilisation des collectivités en PACA, a permis l'émergence de 33 candidatures régionales, au bénéfice de territoires ruraux ou fortement urbanisés, allant de Nice à Avignon, réparties comme suit :

- Territoire à énergie positive pour la croissance verte

Huit collectivités lauréates en PACA vont signer en juillet un contrat avec l'Etat et la CDC pour recevoir une aide financière de 500 000€, qui pourra être renforcée jusqu'à 2 millions d'euros en fonction de la qualité des projets et de leur contribution aux objectifs inscrits dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Le démarrage des actions labellisées TEPCV, opérationnelles dans plusieurs domaines de la transition énergétique et écologique (mobilité, bâtiment, agriculture, alimentation, énergie...) est prévu d'ici la fin de l'année.

- Territoires à énergie positive en devenir

Les vingt collectivités qui ont été retenues en PACA au titre des territoires « à énergie positive en devenir » pourront être accompagnées dans la structuration de leur projet de territoire (ex : gouvernance, priorisation des actions, montage budgétaire) par une assistance à maîtrise d'ouvrage financée par l'ADEME. L'accompagnement des territoires se fera notamment en veillant à favoriser le travail coordonné entre les différents échelles de territoires candidats (ex : ville centre, agglomération, pays, SCOT). En parallèle, les territoires non lauréats ayant des projets prêts à être financés sont orientés vers les dispositifs de droits communs existants afin d'avancer simultanément sur la structuration d'un projet de territoire et la mise en œuvre de projets concrets.

- Les contrats locaux de transition énergétique

Cinq candidatures ciblées sur un projet concret (le remplacement ou la création d'un équipement de production d'énergie, la rénovation d'un centre de vacances, par exemple) seront soutenues localement pour réaliser leur initiative.

LA MAITRISE DE LA DEMANDE ÉNERGÉTIQUE

Le SRCAE fixe les objectifs de réduction de la consommation finale en énergie à -13 % pour 2020 (-1,7 Mtep) et -25 % (-3,1 Mtep) pour 2030, par rapport à 2007. En PACA, les trois secteurs de l'industrie, du transport et du bâti résidentiel-tertiaire consomment chacun près d'un tiers de l'énergie finale, comptabilisée en 2013 à 12,99 Mtep (respectivement 4,5 / 4,4 / 3,9 Mtep). **Cette consommation, globalement stable, reste encore éloignée de l'objectif de réduction fixé et affiche un écart de 9 % par rapport à l'objectif 2013 (1,1 Mtep non économisés).**

La plus forte réduction est attendue auprès du secteur résidentiel-tertiaire afin d'arriver à 3,2 Mtep de consommation en 2020 (-20%) et 2,8 Mtep en 2030 (-30%). Le plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH), décliné au niveau régional grâce aux plates-formes de la rénovation énergétique, est l'outil d'accélération et d'accompagnement majeur aux économies d'énergie auprès des particuliers. 24 400 logements ont été rénovés en 2013, contribuant à réduire la consommation de 0,19 Mtep (0,75% de la consommation résidentielle).

Les services dédiés à l'efficacité énergétique auprès des collectivités et des entreprises (contrats de performance énergétique sur patrimoine et éclairage public, comptage et actions de sensibilisation, assistance à la mise en place d'un système de management de l'énergie, maintenance et pilotage des chaufferies/cogénération) sont en émergence et ont besoin d'être valorisés afin de susciter les engagements nécessaires. Les agences locales de l'énergie et du climat, en cours de structuration, relayeront les meilleures pratiques dans le cadre du conseil et de l'accompagnement aux particuliers, collectivités et entreprises.

L'industrie présente également un gisement en économie d'énergie (-10% pour 2030).

En 2014, les dispositifs de soutien et de sensibilisation à la maîtrise des consommations d'énergie portés par l'ADEME, la Région et le réseau consulaire ont notamment permis à certaines entreprises d'inscrire la maîtrise de leurs énergies au sein de leur stratégie.

L'élaboration d'une feuille de route détaillant les actions régionales majeures et leurs mises en œuvre coordonnées par un ensemble d'acteurs sera initiée à l'occasion de la Conférence régionale sur la transition énergétique (CRTE) du 10 juillet avec pour objectif une finalisation au début de 2016.

LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

En 2014, le taux de couverture de la consommation électrique par les énergies renouvelables en France est de 19,5 %. **Ce taux est de 31 % pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur** grâce à sa filière hydraulique très développée. 78 % de la production d'électricité sur le territoire est issue des énergies renouvelables, dont 69 % de l'hydroélectricité.

D'une manière générale les énergies renouvelables continuent leur progression dans la région mais affichent un bilan contrasté. Ainsi, l'éolien ne connaît aucune évolution depuis 2009 tandis que le solaire affiche toujours une croissance soutenue, la production photovoltaïque a augmenté de 25 % par rapport à 2013.

L'indépendance énergétique de la région dépend essentiellement du développement significatif des énergies renouvelables couplé à une forte réduction de la consommation énergétique.